



Litige suite à un constat de police

Par **marie2a2b**, le **22/03/2011 à 10:59**

Bonjour,

Il y a plus de 6 mois, j'ai eu un accrochage avec un motard qui lors d'une tentative de dépassement, a percuté mon véhicule et s'est blessé.

Les services de police sont intervenus, et ont établi le constat.

Ils ont bien vu que j'étais dans mon droit, et n'ont d'ailleurs pratiqué aucun alcootest ou autre mesure sur ma personne.

Je n'ai jamais eu le moindre regard sur le constat et aucune copie de m'a été adressée, mais par contre, il a adressé à mon assureur, qui a déclaré que « A réception du PV , la compagnie a tranché sur un partage de responsabilites ».

Ma responsabilité n'étant absolument pas engagée dans ce sinistre, je ne suis bien sûr pas d'accord avec cette décision et j'aimerais savoir si un recours est possible.

Comment obtenir une copie du constat de police ?

Comment obtenir la modification de la décision de mon assureur ?

Puis je me défendre seule ?

Dois je prendre contact avec un médiateur ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement